

Règlement du 1er Triathlon S de Palaiseau

Conditions générales :

Déroulement de l'épreuve suivant le cahier des charges FFTRI. Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres. Les concurrents doivent respecter les consignes des signaleurs et ne pas effectuer d'action dangereuse pour autrui. Seuls les concurrents peuvent entrer dans le parc à vélo. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et des accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement. Les épreuves sont couvertes par l'agrément FFTRI. Les concurrents devront se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel.

Article 1 :

Le Triathlon de Palaiseau 2026 est une épreuve S ouverte à tous, de cadet à master, en Individuel. En plus du triathlon S OPEN, il est organisé les qualificatifs jeunes pour les championnats de France de Triathlon (régions Nord et IDF). Pour cette course OPEN, la participation des para-triathlètes est acceptée et encouragée.

Article 2 : Date et Horaires

Dimanche 24 Mai 2026

- Retrait des dossards à partir de 7h00
- Ouverture parc à vélo 07h30
- Fermeture du parc à vélo 8h15
- Exposé de course 08h20
- Départs 08h30
- Remise des prix / protocole 10h00

Vous pourrez retirer vos dossards sur place le samedi 23 Mai de 16h00 à 18h30.

Article 3 : Inscriptions

Dans le cadre de notre démarche "Développement Durable", les inscriptions se font uniquement par Internet, et leur date limite est fixée au 21 Mai 2026. Le nombre d'inscriptions est limité à 500.

Article 4 : Distances Triathlon S

NATATION : environ 750m

VÉLO : environ 20 km

COURSE à Pied : environ 5 km

Les distances indiquées sont données à titre indicatif et peuvent varier le jour de la course.

Sur décision de l'arbitre principal ou en cas d'indisponibilité ou non-conformité du plan d'eau, le triathlon S pourra être remplacé par un duathlon S.

Article 5 : Natation

L'épreuve de natation a lieu dans le lac de Polytechnique. Le départ se fait en Mass start sur la ligne de départ dans l'eau avec une main sur la corde qui symbolisera cette ligne. Bonnet de bain obligatoire (fourni par l'organisation). Seuls les pince-nez et les lunettes sont autorisés. Les accessoires aidant à la flottaison, à la respiration ou à la propulsion sont interdits. Un bonnet de bain vous sera fourni par l'organisation.

La combinaison sera soit obligatoire soit facultative soit interdit selon la température de l'eau relevée le matin même (obligatoire si température inférieur à 16°C, interdite si température supérieur à 24.5°C et facultative entre les 2 selon le règlement FFTRI)

Article 6 : Cyclisme

Le dossard doit être porté dans le dos. Le code de la route fait office de règlement de la circulation. Tout contrevenant à cette règle sera disqualifié. Le port du casque à coque rigide homologué, jugulaire serrée est obligatoire durant toute l'épreuve cycliste. L'épreuve est sans drafting. Tous relais, abris, pelotons sont interdits,

ainsi que toutes aides extérieures. Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours. Les vélos devront être posés sur les supports de l'organisation dans le parc à vélo. La circulation dans le parc se fait vélo à la main et jugulaire du casque fermé. Les vélos doivent être conformes à la réglementation FFTRI. **Les vélos disposant d'un prolongateur sont autorisés.**

Article 7 : Course à pied

La marche est autorisée. Courir torse nu est interdit, le bas du corps doit être adéquatement vêtu. Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard ne peut être plié, coupé ou caché. Pendant la partie pédestre, il doit être porté PARFAITEMENT visible devant. Les aides ou accompagnateurs sont interdits.

Articles 8 : Règles et Sanctions

Les compétiteurs traiteront les autres compétiteurs, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Ils devront faire preuve de sportivité et respecter la réglementation de la FFTRI.

Tous les concurrents devront se soumettre aux consignes et injonctions des arbitres fédéraux et des organisateurs, sous peine de disqualification.

Article 9 : Assurances et responsabilités

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident occasionné par le non-respect de la réglementation routière ou des consignes de sécurité, par un mauvais état du matériel, ou par abus de confiance par rapport aux exigences physiques de l'épreuve. Les épreuves du triathlon de Palaiseau **sont couvertes par leur agrément FFTRI et par l'assurance responsabilité civile couvrant les manifestations municipales.** Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, des pertes et des accidents consécutifs à un mauvais état de santé. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

Article 10 : Assistance médicale

L'organisation met en place un dispositif d'assistance et de secours avec la présence sur place d'une équipe de secouristes équipée du matériel de premiers soins et d'un véhicule sanitaire. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement. En cas d'accident, un compétiteur peut continuer sa course, après avoir été soigné par le service médical.

Article 11 : Développement Durable

L'organisation met en œuvre une démarche de respect de l'environnement sous l'égide d'un responsable Développement Durable et conformément au cahier des charges de la FFTRI. Il veillera notamment à la non utilisation de bouteille en plastique, à la mise en œuvre d'une zone de propreté proche de la zone de ravitaillement prévue, à l'organisation du tri des déchets et au covoiturage. Le triathlète se délestant de déchets sur la voie publique - et non dans les zones de propreté prévues à cet effet - pourra se voir disqualifier.

Article 12 : Accueil des concurrents – Retrait des dossards - Certificats médicaux

Les triathlètes licenciés devront joindre une image numérisée de leur licence 2026 au dossier d'inscription, et présenter la licence originale et un justificatif d'identité lors du retrait des dossards.

Les concurrents non licenciés auprès de la FFTRI seront tenus de souscrire lors de l'inscription une « Licence expérience » incluse dans le prix de l'inscription (4 €). Le certificat médical n'est plus obligatoire, mais nous vous encourageons à prendre connaissance des différentes informations d'ordre médical en consultant le formulaire

Info Santé de la FFTRI (<https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>). **Pour les mineurs, il est nécessaire de fournir l'autorisation parentale non licenciés et une pièce d'identité doit être téléchargée dans votre espace lors de l'inscription ou au plus tard à la clôture des inscriptions le 21/05/2026.** Passé ce délai, l'inscription n'est pas prise en compte et le concurrent ne peut plus participer à l'épreuve. Les concurrents se présenteront pour la remise des dossards qui leur seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité, contre émargement. L'émargement valant acceptation du présent règlement.

Article 13 : Tarifs Triathlon S

Licencié FFTri : 40 €.

Non licencié FFTri : 44 € (dont 4 € de « Licence excellence »)

Les frais d'inscriptions restent acquis à l'organisation en cas de non-participation du triathlète, de modification de l'épreuve (ex. : de triathlon en duathlon) ou d'annulation de l'épreuve.

Article 14 : Classements et récompenses non cumulées Triathlon S

1er, 2ème et 3ème du classement scratch (homme et femme) et selon le nombre d'inscrits (> 200) 1er, 2ème et 3ème du classement master (homme et femme) Il n'y a pas de cumul des récompenses entre scratch et master.

Article 15 : Droit à l'image

Chaque coureur autorise l'US Palaiseau Triathlon à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la promotion du club et de ses épreuves.

Article 16 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.